



PUBLIE PAR LE SOCIETE BIENVEILLANTE AMERICAINE BRITANNIQUE DU CANADA.

VOLUME I.

MONTREAL, MAY, 1854.

[No. 6.]

Societe Bienveillante Americaine Britannique DU CANADA.

BUREAU CENTRAL, MONTREAL.

Son Honneur le Maire, PRESIDENT.

J. H. PHILLIPS, Ecr., Secrétaire et Gérant-Général DIRECTEURS.

WOLFRED NELSON, M.D. HON. CHARLES WILSON. GEORGE BROWNE, Ecr. J. H. PHILLIPS, Ecr. JOS. DOUTRE, Ecr.

H. T. STRONG, Ecr. OVIDE LEBLANC, Ecr., M.P.P. A. A. DORION, Ecr. J. G. BIBAUD, M.D.

MEDICINS CONSULTANTS & EXAMINATEURS. WM. SUTHERLAND, M.D., Médecin de l'Hôpital Général, Prot. de Clinique. Université du Collège McGill. J. G. BIBAUD, M.D., Prof. d'Anatomie Ecole de Méd., Médecin de l'Hôtel Dieu, &c. R. P. HOWARD, M.D., Médecin de l'Hôpital Général, Démonstrateur d'Anatomie, Univ. du Collège McGill.

BANQUIERS.

BANQUE DU BRITISH NORTH AMERICA. BANQUE DU HAUT-CANADA.

Messieurs BADGLEY & ABBOTT, CONSEILS.

BUREAU LOCAL DES DIRECTEURS, QUEBEC.

L'hon. LOUIS MASSUE. JOSEPH CAUCHON, Ecr., M.P.P. VITAL TETU, Ecr. THOMAS CARY, Ecr.

LOUIS PREVOST, Ecr. Z. NAULT, M.D. OLIVER ROBITAILLE, M.D. J. H. PHILLIPS, Ecr.

Drs. NAULT, ROBITAILLE & MOFFATT, Médecins. CHARLES ALLEYN, Ecr., Avocat. A. L. GRAVELEY, Ecr., Secrétaire. J. P. MACKAY, Ecr., Actuaire.

BUREAU LOCAL DES DIRECTEURS, TORONTO.

HENRY ROWSELL, Ecr. E. H. RUTHERFORD, Ecr.

M. P. HAYES, Ecr. GEO. HERRICK, Ecr., M.D.

CLARKE GAMBLE, Ecr., Avocat. GEORGE HERRICK, Ecr., M.D., Médecin. J. W. BRENT, Ecr., Secrétaire Local & Gérant.

BUREAU LOCAL DES DIRECTEURS, BYTOWN.

E. MALLOCH, Ecr., M.P.P. W. H. THOMSON, Ecr. G. B. LYON, Ecr., M.P.P.

THOMAS HUNTON, Ecr. ARCHIBALD FOSTER, Ecr. H. HILL, Ecr., M.D.

HAMNETT HILL, Ecr., M.D., Médecin. RODERICK ROSS, Ecr., Secrétaire Local.

BUREAU LOCAL DES DIRECTEURS TROIS-RIVIERES.

P. B. DUMOULIN, Ecr., M.P.P. A. POLETTE, Ecr., M.P.P. V. GUILLET, Ecr.

J. E. TURCOTTE, Ecr., M.P.P. JOHN McDOUGALL, Ecr., M.P.P. EDWARD BARNARD, Ecr.

GEO. BADEAUX, Ecr., M.D., Médecin. JAMES McDOUGALL, Ecr., Secrétaire Local.

BUREAU LOCAL DES DIRECTEURS, ST. JEAN, TERRE-NEUVE.

H. W. HOYLES, M.P.C. Hon. C. F. BENNETT, H. M.P.C. JOHN KENT, Ecr., Orateur, H.A.

SAMUEL CARSON, Ecr., M.D. PATRICK TASKER, Ecr. WM. J. WARD, Ecr.

SAMUEL CARSON, M.D., Médecin. C. CROWDY, Chirurgien. M.W. J. WARD, Esq., Secrétaire Local.

CONSTITUTION & REGLEMENTS

DE LA

SOCIETE DE BIENVEILLANCE AMERICAINE BRITANNIQUE

Du Canada,

ETABLIE POUR LE SOUTIEN MUTUEL DE SES MEMBRES DANS LA VIEillesse, LA MALADIE, ET LES INFIRMITES.

FIN de permettre à la société de remplir efficacement, les fins qu'elle se propose, de faciliter ses opérations, et de définir clairement les droits et les privilèges de ses membres, nous avons adopté, unanimement, la suivante

CONSTITUTION.

REGLE I. Cette société est nommée la "Société Bienveillante Américaine Britannique du Canada." II. Les Officiers de la société consisteront en un Président, un Secrétaire et Gérant-Général, et un Bureau de Direction. Elle aura aussi un médecin et chirurgien consultant, et les commis nécessaires pour la gestion des affaires de la société.

III. Les directeurs seront élus, annuellement, par les membres, chaque membre ayant droit de vote. Ceux des membres qui résideront au loin auront le droit de se faire représenter. Les représentants ne pourront représenter plus de 200 membres.

IV. L'Assemblée annuelle pour élire les Directeurs, recevra le rapport des transactions de la société pour l'année expirée, et pour transiger toute autre affaire, ainsi que le premier Lundi d'Octobre de chaque année, aux salles de la société, dans la Cité de Montréal. Et dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas au jour désigné, elle aurait lieu à tel jour fixé par le Président, dans les trente jours suivants. Après leur élection, les Directeurs choisissent parmi eux un Président et un Secrétaire qui sera Gérant-Général. Ils continueront en charge pendant une année ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et dûment qualifiés. Le Bureau remplira aussi toute vacance qui surviendrait dans son corps par la mort, la démission ou autrement.

V. Le Président présidera les assemblées annuelles, maintiendra l'ordre, et consulera de temps en temps le Bureau sur la direction générale de la société, et sur le placement des fonds.

VI. Le Secrétaire rédigera les procès-verbaux de la société, prendra soin des documents qu'elle possède, enregistrera tous les certificats, tiendra les livres, et présentera, annuellement, un état complet des affaires de la Société à ses membres. Il aura la surveillance des bureaux et des comités locaux de direction. Il nommera les agents et les commis, définira leur pouvoir, et prescrira leurs devoirs.

VII. Le Bureau de direction fixera les salaires respectifs des officiers, des agents, et des commis.

VIII. Les fonds de la société seront déposés dans la "Banque de Montréal," la "Banque du Haut-Canada," ou dans telles autres que les membres voudront choisir; et lorsque ces fonds se seront accumulés à un montant dépassant les besoins immédiats, il pourra être appliqué sur des biens-fonds, à des travaux publics payant intérêt, ou autrement suivant qu'il paraîtra plus prudent ou plus convenable à la société. Les fonds ainsi prêtés, déposés ou appliqués, le seront au nom de la société, et ne pourront être touchés par les commis que d'après un ordre signé du Président, et contresigné par le Secrétaire.

IX. On pourra élire des membres honoraires à vie, qui auront droit de vote dans toutes les assemblées générales de la société, en contribuant par eux à la société pour la somme de \$100.

X. La majorité du Bureau des directeurs formera un quorum pour transiger les affaires aux assemblées régulières.

XI. Toute personne tenant office dans cette société, aussi que tous les agents, devront devenir membres, avant de commencer l'exercice de leurs fonctions respectives.

XII. Les taux des paiements annuels seront comme suit pour tous les membres au dessous de 60 ans. Les personnes âgées de plus de 30 ans, auront à payer \$5 pour cent extra.

Table with 2 columns: PAIEMENTS ANNUELS pour s'assurer dans la maladie, ou l'incapacité au travail les sommes suivantes, par semaine; and PAIEMENTS ANNUELS pour s'assurer dans la maladie, ou l'incapacité au travail les sommes suivantes par semaine, avec \$10 à la mort. Rows show benefits and payments for different age groups and terms.

En outre on chargera une entrée ou admission de 10 centimes, courant, payables en faisant application et le paiement annuel devra se faire dans les 30 jours après.

Toute personne voulant être admise comme membre fera ses propositions suivant les formes voulues par la société, répondra sincèrement à toutes les demandes qu'elles contiennent et les signera, avec une déclaration de la vérité de ses réponses, et un consentement de se soumettre aux règles et règlements de la société. On donnera des certificats de membre ou associé, aux hommes comme aux femmes depuis l'âge de 15 à 60 ans.

XIII. Les membres de la société qui auront droit à ses bénéfices ou allocations sont ceux que la maladie ou l'infirmité rendra incapables de suivre ou de diriger leurs travaux et leur occupation ordinaires, pourvu toutefois, que ça ne soit pas la conséquence de leur conduite impropre immorale. Il ne sera pas fait d'allocation au de là de 40 centimes courant, par semaine.

XIV. Les membres, dans le cas de maladie, ou d'incapacité, devront notifier le Secrétaire par écrit, dans l'espace de deux semaines, à dater du commencement de la dite maladie ou incapacité, et personne n'aura droit à plus d'une semaine d'allocation avant la date de l'avis au Secrétaire. Il n'en sera faite aucune pour les maladies chroniques ou périodiques contractées avant de devenir membre, non plus qu'à ceux qui n'auront pas payé le montant en entier de leur souscription annuelle.

XV. Les preuves nécessaires pour valider une demande, seront le certificat du médecin en office, ainsi que le certificat officiel d'un magistrat en charge, ou d'un Notaire public, ou bien encore, si les membres le préfèrent, le certificat de leur propre médecin, avec celui de trois membres ordinaires de la société, ou d'un membre honoraire. Les réclamations devront être payées dans l'espace de 30 jours après qu'elles seront devenues valides ou du moment qu'elles seront authentiques. Les réclamations disputées seront réglées par des arbitres, dont un choisi par le Secrétaire, l'autre par le réclamant, et le troisième par les deux nistis choisis. La décision de ces arbitres sera considérée par le Secrétaire et le réclamant comme un arrangement définitif.

XVI. La société dans son intérêt et pour l'avantage mutuel des membres, mettra en réserve le surplus de valeur en main à l'expiration de l'année, après avoir payé toutes les réclamations des malades et les dépenses d'administration.

XVII. Quand ce surplus s'éleva à \$50,000, il sera mis de côté comme fonds de réserve pour faire face à des circonstances imprévues telles que, épidémie, &c. &c. Et l'excédant sera partagé, annuellement entre les membres en raison de leur souscription annuelle.

XVIII. Le Secrétaire pourra établir des bureaux secondaires, partout où les intérêts des membres le demandent. On pourra choisir des visiteurs volontaires parmi les membres honoraires ou ordinaires pour visiter de temps en temps les membres malades ou infirmes, résidant dans leurs localités respectives pour leur porter leurs allocations, et veiller à ce qu'elles soient employées avantageusement pour ceux ou celles qui ne pourraient le faire.

XIX. A la mort d'un membre de la société, il faudra en donner la preuve au Secrétaire, et l'allocution pour les funérailles sera payée à la personne ou aux personnes autorisées à la recevoir, pourvu que la mort n'ait pas été la conséquence du suicide, d'une conduite grossièrement immorale, ou sous sentence de la loi.

XX. Les affaires et transactions de la société, seront faites par le Secrétaire et les membres pourront en prendre connaissance à des heures convenables.

XXI. Aucun changement ne sera fait à ces Règlements, si ce n'est à l'Assemblée régulière de la société.

Je certifie que la présente est une copie exacte de la Constitution de la Société de Bienveillance Canadienne (British American Friendly Society.)

J. H. PHILLIPS, Secrétaire & Gérant-Général.

L'expérience journalière nous montre assez clairement les fâcheuses conséquences de l'indifférence en ce qui concerne les moyens de préserver sa santé et d'éviter les maladies, pour qu'on ne doive pas s'exposer follement à en devenir la victime. Mais une telle indifférence serait plus reprochable si elle se rencontrait chez des hommes graves, dont le devoir est de sauvegarder les intérêts généraux et de protéger la société commune, qui les honore de sa confiance, contre tout danger possible et remédiable.

Tout ennemi qui nous soyons de ces alarmistes, qui ne sont bons qu'à semer la peur autour d'eux, lorsqu'il s'agit d'événements qui intéressent la santé publique, ou mieux leur propre conservation; nous ne sommes pas moins opposés à cet esprit de légèreté, d'indolence ou de négligence, comme on voudra l'appeler, qui consiste à rester dans l'inaction et à s'endormir dans la sécurité lorsque des pronostiques significatifs semblent commander des mesures de surveillance et de précaution pour éloigner ou diminuer le danger et attendre l'ennemi sans frayeur.

Sans doute qu'on ressent une satisfaction intérieure à constater que le chœira asiatique ne peut aujourd'hui offrir la même sévérité, ni exercer les mêmes ravages qu'autrefois, parcequ'il s'est en quelque sorte acclimaté dans ce pays en s'habituant à plusieurs reprises. Sans doute aussi, qu'il est rassurant de savoir que la médecine, si faible qu'elle soit pour le combattre lorsqu'il se présente dans toute sa force, a cependant trouvé le secret de le vaincre et de le repousser avec autant de facilité qu'on reverse l'ennemi qui ne montre encore que son avant-garde, lorsqu'il n'offre encore que des symptômes précurseurs, tels que indigestion, diarrhée, etc. Mais tout cela ne justifierait pas de négliger des mesures de prudence, et de sagesse pour empêcher, s'il se peut, qu'il ne visite notre cité. Dans le cas même où nous ne pourrions l'éviter, nous croyons que les autorités civiles ne sauraient montrer trop de sollicitude et d'activité pour nous mettre à l'abri d'une épidémie sérieuse.

La confiance que nous avons dans l'expérience et les connaissances médicales du premier magistrat de la ville ne nous permet pas de douter de ses efforts pour faire

tion soient également convaincus de l'importance de leur devoir dans un temps comme celui-ci, et de la responsabilité qui pèserait sur eux, si, faute de zèle nécessaire, nous étions surpris par la maladie sans être suffisamment préparés à la recevoir.

Tandis que Montréal s'étend rapidement et fait des progrès de plus d'un genre, nous ne voyons pas ces notions de salubrité générale augmenter en proportion; bien que ces notions touchent de plus près que beaucoup d'autres, les plus chers intérêts de la société. Nous sommes disposés à croire que la nécessité de l'hygiène serait mieux sentie en ce pays comme en beaucoup d'autres endroits, si l'administration municipale comprenait davantage qu'il ne suffit pas toujours d'en être un membre utile, pour savoir faire une bonne et judicieuse application de cette science à la préservation de la santé publique; et si par conséquent, elle mettait plus de soin à s'assurer des services d'hommes compétents à qui leur vocation fait un devoir de posséder ces connaissances spéciales, d'étudier la nature de toutes les causes de maladie quelques subtiles qu'elles soient—leur mode de production et de propagation—leur degré d'influence et leurs nombreuses manières d'agir, plus ou moins funestes et distinctives. Ces connaissances ne viennent pas par intuition quoiqu'on en puisse.

Nous croyons donc avoir besoin dans cette ville d'un Conseil de Salubrité, judicieusement composé, non pas de deux ou trois membres de la corporation seulement, mais aussi de personnes capables par leurs études spéciales de contribuer efficacement à l'adoption et à l'exécution de mesures sages et indispensables pour l'assainissement de la ville, la protection et la sécurité de ses habitants. Nous avons d'excellentes raisons (que nous développerons plus tard, s'il le faut), de recommander l'établissement d'un Bureau de santé et nous croyons exprimer le sentiment général en le faisant. De tels corps ne sont pas seulement désirables lorsqu'on a à se précautionner contre les chances d'épidémie, mais ils devraient être établies en permanence dans toutes les villes de quelque importance.

De la maison en cet, que l'air, quelque soit sa constitution, est toujours plus ou moins chargé de vapeurs nuisibles, vicié et cor-

adopter des mesures hygiéniques propres à rassurer les citoyens. Mais nous désirons que tous les membres de la corporation par des émanations de toutes sortes, dans les grandes villes où l'on néglige la propreté et les autres mesures sanitaires. Or, des personnes entendues, peuvent faire beaucoup pour prévenir leurs effets en diminuant les causes qui les produisent.

Au nombre des plus dangereuses, sont les émanations putrides et miasmiques qui s'élevaient des lieux marécageux et des mares d'eau et qui proviennent de la décomposition des matières animales et végétales contenues en abondance dans ces eaux.

Mais il y a d'autres foyers d'infection, qu'on ne soupçonne pas en général. Ce sont les amas de boue, de végétaux et de toutes les ordures des rues et des habitations qu'on amoncelle presque au centre de la ville, et dont on se sert même pour élever les terrains bas, et niveler nos places publiques, en violation des plus simples et des plus saines doctrines de l'hygiène publique.

Nous trouvons une autre cause d'insalubrité dans le nombre de rues étroites et boueuses de Montréal, remplie d'eau stagnante et croupissante pendant une grande partie de la saison d'été. Faute de travaux suffisants pour assurer l'écoulement des eaux pluviales et ménagères dans plusieurs rues des différents quartiers, nos sommes constamment enveloppés de ces exhalaisons si puissantes, à engendrer les maladies et abrèger la durée moyenne de la vie. Si l'espace nous permettait de nous étendre davantage nous en serions plusieurs en prouvant que la mortalité dans les rues boueuses et étroites dans les eaux se rendent vers des mares d'eau d'évaporation, est en proportion de 5 à 3 pour les rues larges et bien assainies. Ce calcul est relatif aux circonstances ordinaires, car lorsqu'il existe une constitution épidémique, la maladie qui s'annonce d'abord dans ces localités infectes, est infiniment plus désastreuse, et part de ces foyers destructeurs pour se répandre au loin, entraînée par le cours des vents. Ceux qui ont été, comme nous, spectateurs de ces événements, n'ont pas besoin de longs détails historiques pour se convaincre du fait. Qu'ils se rappellent les ravages du choléra dans la rue Champlain à Québec, et d'autres faits semblables que nous pourrions leur indiquer, et ils conviendront, sans peine, que nous avons de justes et solides raisons d'attirer l'attention des autorités sur l'inefficacité des moyens adoptés jusqu'ici pour éloigner les causes de maladies épidémiques ou accidentelles, et pour protéger les citoyens, dans leur bien le plus précieux, la santé.

Mais le système de voiries n'est pas le seul qui demande considération. L'état des marchés et particulièrement des poissonnières, les habitations particulières, les grands établissements industriels, les distilleries, les tanneries, les brasseries, etc., demandent une surveillance et une inspection fréquentes et devraient faire le sujet des travaux ordinaires d'un conseil de salubrité publique, tel que cela se pratique partout où la population comprend ses véritables intérêts.

Nous dirons une autre fois ce que nous savons du choléra de 1849 à Montréal, et sous quelles circonstances il s'est montré dans le principe.

La S. B. A. B. a entrepris la publication d'un journal qui doit être l'organe de ses actions et le défenseur de ses principes. Son but est de mettre ses opérations en évidence pour tout le monde; de donner à ses transactions une publicité telle que personne ne puisse prétexter de son ignorance, avec apparence de raison, pour rester indifférent à sa prospérité et à ses succès; encore moins pour élever des objections sans fondement et lui susciter des difficultés qui, tout en retardant son développement ne pourraient que nuire aux véritables intérêts des classes ouvrières et industrielles.

Ces classes ont tout à gagner en supportant une société qui leur garantit les secours dont un si grand nombre d'elles ont besoin et qui leur apprend, en même temps, à cultiver ces nobles sentiments qui portent l'homme courageux et qui s'estime lui-même, à compter sur son travail, ses habitudes d'ordre et d'économie pour protéger et soutenir sa famille dans les temps d'épreuves, sans se fier à l'assistance tardive et insuffisante d'autrui. Il n'y a pas de doute que de tels principes et de tels

sentiments répandus parmi le peuple sont propres à diminuer la charge des institutions charitables—celles du gouvernement et du public qui les soutiennent—ainsi que le nombre des aumônes, et des charités particulières, qu'un système de prévoyance bien entendu rendrait beaucoup moins onéreuses pour ceux qui les font, et moins pénibles et humiliantes pour ceux qui les reçoivent.

Lorsqu'on considère le bien que ces sociétés bienveillantes ont déjà fait dans les vieux pays, où l'idée de leur fondation est malheureusement venue bien tard; on doit rester convaincu que si elles recevaient l'appui et l'encouragement qu'elles méritent dans un pays nouveau, avant que l'espace ne devint trop étroit pour la population qui l'habite, le paupérisme y serait inconnu et resterait un mot sans application. Le Canada offre toutes les conditions favorables, si on le veut, pour qu'une association comme la nôtre produise le plus grand bien moral et matériel, pour le présent comme pour l'avenir. Car, tandis qu'en Europe le nombre des prolétaires est considérable, on en trouverait comparativement très peu dans les grandes villes de cette province, réduits à ce degré de misère, et de dénuement qui ne permet pas de profiter des avantages d'une telle société.

Ce qui est vrai aujourd'hui, pourrait ne pas l'être plus tard, si on néglige d'encourager des principes sages, d'ordre et d'économie, et de répandre le goût pour des institutions que la civilisation moderne peut justement placer au rang des plus utiles, et des plus fécondes en bons résultats; S'il n'en était ainsi, elles ne seraient pas admirées et défendues par les premiers hommes, et protégées par les gouvernements européens dans l'intérêt de la société entière.

La S. B. A. B. a été fondée sous les auspices le plus favorables. Elle n'a rien épargné, pour donner au public toutes les garanties nécessaires, et il serait certainement impossible de trouver, dans aucune autre société analogue, quelque chose de mieux et de plus satisfaisant que ce qu'elle a fait jusqu'à présent. Les hommes dont elle s'est assuré la protection et les services, comme directeurs, sont tous avantageusement connus et jouissent depuis longtemps de la confiance de leurs concitoyens; comme le prouvent les offices de distinctions et de responsabilité dont ils ont déjà été honorés, dans leurs capacités respectives. L'opinion et le concours de tels hommes nous paraissent être un excellent argument en faveur de la Société Bienveillante Américaine Britannique, de ses principes et de son adaptation aux besoins du pays.

Cependant plusieurs dont nous demandons la coopération nous trouveront par trop méis, de croire qu'ils vont lire un journal qui traite de choses dont il se soucient fort peu, attendu qu'ils n'y sont pas personnellement intéressés. Ce sont ceux qui vivent dans l'abondance et l'oisiveté, et qui se croient surs de leur future destinée. Nous souhaitons qu'ils ne se trompent pas; mais en tous cas, l'appel que nous leur faisons pourrait profiter à quelques-uns de leurs proches, moins fortunés qu'eux.

Il y en a d'autres aussi qui s'épargneront la peine d'être utiles à la société, même indirectement, parcequ'ils ne croient pas devoir gaspiller un temps précieux à s'occuper d'un sujet si peu propre à ajouter au fonds de profondes connaissances qui les distinguent des autres mortels. Nous approuverions ceux qui estiment si haut leurs perfectionnements et leur science si nous pouvions croire qu'ils n'ignorent pas beaucoup de choses qu'ils devraient savoir pour devenir des savants universels voir même pour rendre à la satisfaction générale, tous les services qu'on devrait attendre de leur position et de leurs talents.

Beaucoup de personnes encore ont pour maxime et pour habitude de ne pas croire à l'importance ou à l'utilité de ce qui leur paraît des idées neuves. Pour les intéresser aux succès de théories saines et pratiques mais qu'elles n'ont pas encore fonctionné, il est nécessaire de leur montrer par des faits et des exemples qu'elles ont été devancées par d'autres dans l'application qu'on en peut faire. Aussi pour conformer nos actions aux principes qui nous font désirer le partage général des bienfaits de la communauté et de la protection mutuelle, nous tâcherons de convaincre vos incrédules, l'histoire a prouvé que les Sociétés Bienveillantes nouvelles qu'elles soient au Canada